



ESQUIEZE – SERE

## Compte rendu du Conseil Municipal du 26 janvier 2017

Étaient présents : P Vuillaume, Ch Baa-Puyoulet, P Nadau, E Coulom-Toye, JM Dellac, S.Ducos . Y Lafon, Th.Lassalle-Carrere, O.Memain,  
Absents excusés : ML Broueilh, J.Places.  
Secrétaire de séance : Yannick LAFON.

### **1. Compte rendu du Conseil Municipal du 20 Décembre 2016**

Sans commentaires, il est approuvé à l'unanimité.

### **2. Financement Office de Tourisme de Luz**

Conformément à la loi Montagne autorisant les communes classées à maintenir leur Office de Tourisme, le Conseil Municipal de Luz St Sauveur a décidé de conserver le sien lors de son conseil du 30 décembre 2016.

Cependant, les subventions versées par les communes de la vallée Toy à l'OT de Luz de St Sauveur ne lui seront plus versées et seront affectées au fonctionnement de l'OT intercommunal. Se pose alors la question du financement de l'OT de Luz. Aussi, dans sa séance du 11 janvier 2017, le conseil intercommunautaire a validé la mise en place d'une convention qui valide le versement d'une subvention communauté de communes vers l'OT de Luz. Cette convention sera limitée dans le temps pour l'instant une durée de 6 mois.

### **3. Goudronnage : Demande de subvention FAR 2017**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de refaire le goudronnage sur la voirie communale d'ESQUIEZE-SERE et estime le coût total de ces travaux à un montant de 20 090€. Il propose de solliciter l'aide financière du conseil départemental au titre du FAR 2017.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

- Accepte la proposition de Monsieur le Maire
- Inscrit la somme 20 090 € sur le budget primitif 2016
- Mandate Mr le Maire pour solliciter une aide financière, la plus élevée possible au titre du FAR 2017.

#### **4. Travaux cimetièrre : Demande de subvention DETR et Parc National**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans le cadre du réaménagement des cimetières il est nécessaire de déplacer certaines tombes afin de créer des allées et de modifier le mur de clôture de celui de Sère. Il présente des devis de ces différents travaux qui s'élèvent à :

- Cimetière d'Esquièze : 68 122 € HT
- Cimetière de Sère : 37 416 € HT

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

- Décide d'effectuer les modifications nécessaires,
- Inscrit la somme 105 538 € sur le budget primitif 2017
- Mandate Mr le Maire pour solliciter une aide financière, la plus élevée possible au titre du FAR, du DETR et Parc National.

#### **5. Travaux centre-ville : Demande de subvention DETR**

##### ***1 Projet Salle de Sport***

Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'étude de faisabilité réalisée par l'ADAC 65 sur le projet d'aménagement de l'ancien bâtiment de la DDE en salles d'activités sportives et culturelles.

Il fait état des différents éléments de l'opération développés dans l'étude.

Le montant prévisionnel de l'opération est de **598 763 € HT**, soit 718 505 € TTC, honoraires compris.

Le plan prévisionnel de financement de l'opération, s'établit comme suit :

<b>Organismes financeurs</b>	<b>%</b>	<b>Montant HT</b>
ETAT DETR	30	179 629 €
Contrat de ruralité	20	119 753 €
Parc national	10	59 876€
Autofinancement	40	239 505 €
Total	100	598 763 €

Après discussion et débat, le conseil municipal décide :

- d'approuver le dossier de faisabilité préconisé par l'ADAC ;
- d'engager une enveloppe prévisionnelle de **598 763 € HT** soit 718 505 € TTC pour l'ensemble de l'opération sur le budget 2017

Le conseil municipal autorise le Maire à:

- à demander les aides financières auprès des organismes financeurs ;
- à lancer la consultation des prestataires d'études ;
- à signer tout document relatif à l'opération.

## ***2 Requalification urbaine***

Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'étude de faisabilité réalisée par l'ADAC 65 sur le projet de Requalification urbaine, aménagement et mise aux normes du centre village.

Il fait état des différents éléments de l'opération développés dans l'étude.

Le montant prévisionnel de l'opération est de **750 000 € HT**, soit 900 000 € TTC, honoraires compris.

Le plan prévisionnel de financement de l'opération, s'établit comme suit :

<b>Organismes financeurs</b>	<b>%</b>	<b>Montant HT</b>
ETAT DETR	30	225 000 €
Contrat de ruralité	20	150 000 €
Parc national	10	75 000 €
Autofinancement	40	300 000 €
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>750 000 €</b>

Après discussion et débat, le conseil municipal décide :

- d'approuver le dossier de faisabilité préconisé par l'ADAC ;
- d'engager une enveloppe prévisionnelle de **750 000 € HT** soit 900 000 € TTC pour l'ensemble de l'opération sur le budget 2017

Le conseil municipal autorise le Maire à:

- à demander les aides financières auprès des organismes financeurs ;
- à lancer la consultation des prestataires d'études ;
- à signer tout document relatif à l'opération.

## **6. Travaux toiture église d'Esquièze**

Compte tenu de la vétusté du toit de l'église d'Esquièze, le Conseil Municipal a décidé, dans sa séance du 15 janvier 2016, d'engager sa restauration. Le montage du dossier, la recherche de subventions, le choix de l'entreprise sont aujourd'hui terminés et permettent d'envisager des travaux à partir de début juillet pour une durée estimée de 2 mois. Les appels d'offres sont en cours

## **7. Station d'épuration : Convention contrôle des dispositifs d'auto surveillance**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans le cadre de l'entretien de la station d'épuration il est nécessaire d'effectuer le contrôle des dispositifs d'auto

surveillance. Il donne lecture de la convention entre le Laboratoire des Pyrénées et des Landes et la Commune d'Esquièze-Sère pour ces prestations, dont le coût s'élève à 755€ HT/an (convention valable pour 3 ans)

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le maire à signer cette convention.

### **8. Route de la Couture : Travaux enfouissement réseaux téléphoniques**

Monsieur le Maire Donne lecture à l'assemblée d'une convention avec Orange pour la réalisation de travaux d'effacement des réseaux de communications électroniques « chemin de la Couture ». Il présente le devis de ces travaux qui s'élèvent à 4 845.05€.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec Orange,
- Inscrit la somme 4 845.05 € sur le budget primitif 2017

### **9. Installation communauté de communes**

Le nouveau conseil communautaire de la communauté de communes Pyrénées Vallée des Gaves a été mis en place le 5 janvier 2017. M Noel PEREIRA DA CUNHA, maire de Pierrefitte a été élu par 35 voix contre 24 pour M ROUX maire d'Argelès.

Le nouveau Président a proposé la création de 14 commissions alors que seulement 7 avaient été annoncées à l'été 2016.

Ces commissions devraient être ouvertes aux membres volontaires des conseils municipaux.

### **10. Point travaux dans les gorges**

Le Maire membre du Comité de Pilotage qui se tient en Sous-Préfecture confirme que les travaux qui devront être réalisés dans les gorges seront très importants en coût, en délai et auront de fortes conséquences économiques pour la vallée. Il confirme que des travaux sont en cours pour utiliser l'ancien tunnel du tramway. Une réunion publique est annoncée pour le mois de mars.

### **11. Point station de Luz-Ardiden**

M le Maire, également Président de la Régie de ski de Luz Ardiden, fait le point du début de saison 2016/2017.

Si le mois de décembre a été en progression par rapport à l'année précédente, le mois de janvier reste "timide" et ne devrait, malheureusement, pas enregistrer de progression significative.

Les emprunts restent une préoccupation majeure: la dernière réunion avec les banques en Sous-Préfecture d'Argelès, s'est conclue sur une situation de blocage. Le Crédit Agricole et la Caisse d'Epargne, principales banques, ne veulent pas

reconduire les modalités de remboursement des annuités 2016 ou la Régie avait remboursé 60% des montants. Les banques sont dans une posture de retrait et demande des garanties à hauteur de 100% par la Région. Cette posture, d'ailleurs identique sur d'autres stations en difficulté, ont provoqué la tenue d'Assises des Stations de Ski des Hautes Pyrénées qui se tiendront le 27 janvier prochain.

### **12. Programme Comité des Fêtes (manifestations été 2017)**

Dans le cadre de la mise en place d'un festival d'opérettes animé par le ténor Victor Dahani, les dates des 21 et 22 juillet ont été réservées pour deux spectacles : opérette "la fille du régiment" et le deuxième jour, morceaux choisis des opérettes les plus célèbres.

### **13. Travaux réaménagement du Bastan**

Le Maire informe le Conseil qu'une enquête publique, préalable aux prochains travaux du Bastan, se déroulera du 16 janvier au 17 février avec une permanence à la mairie d'Esquièze Sère le mercredi 1<sup>er</sup> février de 10 h 00 à 12 h 00. Il engage les conseillers à venir rencontrer le commissaire enquêteur pour réclamer un renforcement des berges entre Esterre et au droit de l'hôtel Montaigu et prolonger le mur de protection vers la parcelle ANTHIAN afin de protéger davantage les habitations le long de la D921.

### **14. Divers**

**Assurance du personnel :** Monsieur le Maire informe l'assemblée que le contrat d'assurance qui couvre la commune pour le régime de protection sociale des agents territoriaux arrive à son échéance le 31 décembre 2017. Le Centre de Gestion propose à la commune de conduire pour son compte la procédure de marché nécessaire à la souscription d'un contrat d'assurance. Dès les résultats connus, la commune pourra adhérer si elle le souhaite au contrat groupe signé par le Centre de Gestion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte que le centre de gestion relance la procédure destinée à la souscription d'un nouveau marché pour la protection sociale des agents.

### **Crédits en attente vote du budget 2017**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de voter des crédits en attente du vote du Budget Principal 2017, afin de pouvoir honorer les factures le plus rapidement possible concernant l'organisme KOIMETERION compte 2031-296 pour 2 519 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Vote l'ouverture de ces crédits
- S'engage à inscrire les sommes ci-dessus sur le budget principal 2017.